



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018 à 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE DE CHENEREILLES**

**Communauté
de Communes
du Haut-Lignon**

13, rue des Ecoles
BP 13
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
Fax 04 71 56 33 45
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

Le 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de Chenereilles, sous la présidence de Julien MELIN, Président.

Présents : Philippe ABRIAL, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Jacqueline DECULTIS, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Georges DUMAS, Jean-Michel EYRAUD, Joël FERRIER, Marie GAILLARD, Guillaume GOUNON, Didier MANEVAL, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Christian OUILLON, Bernard RECHATIN, Brigitte RENAUD, Joëlle ROUSSON, Eliane ROUX, David SALQUE-PRADIER, Nicole VERILHAC.

Absents représentés : Eliane WAUQUIEZ-MOTTE (avait donné pouvoir à Marie GAILLARD).

Absents non représentés : Marylène NOUGUIER

Elu secrétaire de séance : Philippe ABRIAL.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 25
- Votants : 25

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2018 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances, Développement Economique :

2.1) Délibération pour attribution des marchés aux entreprises pour la réalisation d'un pont sur la Voie d'accès de la ZA du Fieu :

Les entreprises avaient jusqu'au 14 décembre 2018 pour répondre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 décembre 2018 et proposer, suite à l'ouverture et à l'analyse des offres, de retenir l'entreprise NEYRON FRERES.

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 242.567,48 € H.T.

Les critères de choix étaient les suivants :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondérations
1	Prix	60 %
2	Valeur Technique	40 %

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Nombre de points	Montant du marché H.T.
1	NEYRON FRERES (Montregard)	98,00	192.345,73 €
2	SOCOBAT (Monistrol/Loire)	95,82	196.193,06 €
3	ODTP 43 (Pognac)	91,96	213.868,06 €

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise NEYRON FRERES.

2.2) Délibération pour la réalisation de la démolition du bâtiment CHARROIN sur la ZA du Fieu 2 et la réalisation d'un ouvrage hydraulique pour la voie d'accès à la ZA du Fieu sur la commune de Tence :

Un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé par le cabinet GEODIAG. Dès que le diagnostic Amiante sera disponible, nous consulterons les entreprises pour la réalisation de la prestation de démolition du bâtiment et de traitement de l'amiante.

Suite à l'étude hydraulique réalisée, il est également nécessaire de consulter les entreprises pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique pour, la voie d'accès à la ZA du Fieu.

Il est demandé au Conseil Communautaire de donner l'autorisation au Président de la CCHL de consulter et de signer les marchés avec les entreprises retenues pour un montant global maximum de 300.000 €.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à consulter et signer les marchés avec les entreprises retenues pour un montant global maximum de 300.000 €.

2.3) Délibération pour attribution d'un fonds de concours à la mairie de Saint-Jeures pour l'aménagement du 1^{er} étage de la mairie :

La commune de Saint-Jeures a décidé d'aménager le 1^{er} étage de la mairie (environ 90 m²) pour créer des bureaux à vocation de cabinets paramédicaux, une salle d'attente commune, un sanitaire PMR.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Travaux	122 700,00 €	ETAT ; DETR	20 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	14 110,50 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	30 000,00 €
		Communauté de Communes du Haut-Lignon : Fonds de concours	10 857,00 €
		Commune : Fonds propres y compris emprunt	75 953,50 €
TOTAL	136 810,50 €	TOTAL	136 810,50 €

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour attribuer un fonds de concours d'un montant de 10.857,00 € à la mairie de Saint-Jeures, pour l'aménagement du 1^{er} étage de la mairie.

2.4) Délibération pour vente du bâtiment situé 13 rue des Ecoles à Tence :

Les élus ont souhaité céder le bâtiment servant de siège actuel à la CCHL, afin de réaliser des économies. Le bâtiment a été mis en vente depuis 2 ans et un mandat de vente avait été signé avec GTI Immobilier. Plusieurs personnes ont effectué des visites mais les discussions n'avaient pas abouti. Madame BUSATO-THOUE et Monsieur THOUE souhaite acquérir le bâtiment par le biais de la SCI BUSATO-THOUE, afin d'y installer un cabinet de kinésithérapeutes. Le service des domaines a été saisi et il précise que la valeur vénale du bâtiment s'élève à 120.000 €. Suite aux discussions, le montant du prix de vente proposé s'élève à 108.000 € réparti entre la CCHL et l'agence immobilière.

David SALQUE PRADIER demande si la CCHL ne peut intégrer le 3^{ème} étage de la mairie de Tence. Brigitte RENAUD répond que ce n'est pas possible (pas assez de place, organisation également de l'accueil, ...). Philippe DIGONNET précise que le bâtiment du centre d'appels pourra être dynamisé par l'arrivée des services administratifs de la CCHL et que certains bureaux pourront peut-être se louer.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour la vente du bâtiment situé au 13, rue des Ecoles à Tence.

2.5) Délibération pour décision modificative n° 1 sur l'année 2018 :

BUDGET PRINCIPAL CCHL

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
011	6288 Autres Serv. extérieurs	-1.440,00 €
014	739223 Reversement FPIC	6.000,00 €
042	6811 Dot. Aux amortissements	1 440,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		6 000,00 €

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
73	73223 FPIC	6.000,00 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement		6 000,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
10	10222 FCTVA	-1.440,00 €
040	28031 Amort. Frais d'étude	1 440,00 €
TOTAL Recettes d'Investissement		0,00 €

Prise en compte de l'augmentation en Dépenses et en Recettes du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 6.000 €

Prise en compte de l'amortissement de l'étude sur la création d'une unité de restauration au Mas de Tence pour 1.440 € en 2018.

BUDGET ZONES D'ACTIVITE

Dépenses d'Investissement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
040	3555 Terrains aménagés	400.000,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		400.000,00 €

Recettes d'Investissement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
040	3555 Terrains aménagés	400.000,00 €
TOTAL Recettes d'Investissement		400.000,00 €

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
042	71355 Variation stocks de terrains	400.000,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		400.000,00 €

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
042	71355 Variation stocks de terrains	400.000,00 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement		400.000,00 €

Ces opérations permettront de passer les opérations d'ordre pour la constatation des stocks au niveau du budget annexe.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour la prise en compte de cette décision modificative.

2.6) Délibération pour réalisation d'un prêt ou pour renouvellement d'une ligne de trésorerie pour le financement des travaux des zones d'activités :

Il est proposé de réaliser un prêt de 800.000 € auprès du Crédit Mutuel, afin de financer les travaux des ZA du fieu 2 et d'Aulagny, ainsi que de la Voie d'Accès de la ZA du Fieu.

Les propositions sont les suivantes :

ORGANISME	TAUX	DUREE	FRAIS DE DOSSIER	TOTAL INTERÊTS
Crédit Mutuel	1,55%	20 ans	800,00 €	131 136,00 €
Crédit Agricole	1,67%	20 ans	800,00 €	142 676,72 €
Caisse d'Epargne	1,75%	20 ans	1 600,00 €	149 881,06 €

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour la réalisation d'un prêt de 800.000 € auprès du Crédit Mutuel pour 20 ans, au taux de 1,55 %.

3. Culture, Communication et Tourisme :

3.1) Délibération pour approbation de la création du conseil de destination et de validation de la charte d'entente touristique :

Alan DEBARD présente le document adopté par le conseil départemental en date du 25 juin 2018 qui définit les modalités de fonctionnement du conseil de destination et la charte d'entente touristique. Il explique le fonctionnement du conseil de destination qui est une instance informelle qui réunit les acteurs touristiques de la Haute-Loire dans une démarche volontaire et partenariale de travail en commun avec pour ambition de renforcer l'attractivité et les retombées économiques des activités touristiques en Haute-Loire. Il précise les principes et contenus de la Charte d'Entente touristique, qui est un document stratégique reprenant les engagements de chaque acteur du Conseil de Destination. Ces engagements communs ont vocation à garantir l'intelligence collective et à permettre une action forte et efficace en matière de développement touristique.

Compte tenu de l'attractivité touristique du territoire du Haut-Lignon, Julien MELIN propose d'être acteur au sein du conseil de destination et de signer cette charte d'entente touristique avec les autres partenaires.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour :

- que la CCHL participe au Conseil de Destination et autorise Monsieur le Président à signer la charte d'Entente Touristique avec tous les partenaires.
- désigne comme élus référents au Conseil de Destination, Messieurs Julien MELIN et Alain DEBARD et comme technicien référent au Conseil de Destination, Madame Nancy EPALLE-SABY, Directrice de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon.

3.1) Délibération pour demande de subvention pour le Festival de Musique en Vivarais Lignon 2019 :

Afin de finaliser les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, pour le Festival de Musique en Vivarais-Lignon 2019, il est proposé de délibérer sur le budget prévisionnel suivant :

Charges	prévisionnel (année 2018)	réalisé (année 2018)	prévisionnel (année 2019)
Charges en personnel (non artistique) Direction du festival, secrétariat	10 900,00 €	10 994,22 €	11 000,00 €
Autres charges fixes photocopies, courriers, frais de vente billetterie	600,00 €	507,40 €	600,00 €
Budget technique : hébergements	4 800,00 €	5 864,34 €	5 000,00 €
Budget technique : location locaux et matériel	2 300,00 €	790,00 €	1 000,00 €
Communication : kakémonos, flyers, programmes	2 300,00 €	2 325,60 €	2 300,00 €
Budget artistique : cachet des artistes	21 000,00 €	23 164,35 €	22 000,00 €
Budget artistique : sacem	700,00 €	711,48 €	700,00 €
TOTAL CHARGES	42 600,00 €	44 357,39 €	42 600,00 €

Produits	prévisionnel (année 2018)	réalisé (année 2018)	prévisionnel (année 2019)
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Conseil général Haute-Loire	4 260,00 €	4 191,00 €	4 260,00 €
Conseil général Ardèche	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Communauté de communes du Haut-Lignon	8 893,33 €	7 397,99 €	8 893,33 €
Communauté de communes Val'Eyrieux	4 446,67 €	3 699,00 €	4 446,67 €
<i>dont Recettes propres</i>			
Billetterie	11 000,00 €	10 656,00 €	10 000,00 €
Partenaires privés (sponsors, mécénat)	3 500,00 €	8 557,40 €	5 500,00 €
Autres produits	3 500,00 €	2 856,00 €	2 500,00 €
TOTAL PRODUITS	42 600,00 €	44 357,39 €	42 600,00 €

Alain DEBARD rappelle que ce festival est un bel exemple de solidarité intercommunale.
Julien MELIN remercie tous les bénévoles qui font vivre ce festival aux côtés de Thierry REYNAUD.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour approuver ce budget et demander les subventions aux partenaires financiers pour l'année 2019.

4. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire :

4.1 - Délibération pour signature du contrat Enfance-Jeunesse 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire :

Le contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017, signé entre la CCHL et la Caisse d'Allocations Familiales, est arrivé à son terme fin d'année 2017. Un bilan a été fait par les membres de la commission Enfance-Jeunesse, les responsables des structures et la CAF pendant l'année 2018 avec également écriture du nouveau contrat pour les années 2018-2021. Ce contrat permet notamment de connaître précisément sur les années à venir les financements de la CAF sur les structures Enfance-Jeunesse. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer Contrat Enfance-Jeunesse d'une durée de 4 ans 2018-2021 avec effet à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire.

4.2 - Délibération pour l'emploi de personnel pédagogique occasionnel :

Le 12 avril 2011, les élus de la CCHL avaient délibéré pour l'emploi de personnel pédagogique occasionnel pour assurer l'encadrement des mineurs dans les centres de loisirs, notamment pendant les vacances scolaires. Il est précisé que la rémunération minimale doit être de 2,20 fois le smic horaire minimum par jour travaillé et la durée cumulée des contrats conclus pour une même personne ne peut excéder 80 jours sur une période de 12 mois consécutifs. La grille des rémunérations journalières était la suivante :

Salaire brut journalier + 10% congés payés

STATUT	1 ^{ère} année d'ancienneté	2 ^{ème} année d'ancienneté	3 ^{ème} année d'ancienneté	4 ^{ème} année d'ancienneté
Animateur Sans BAFA	31,00 €	33,00 €	35,00 €	37,00 €
Animateur stagiaire BAFA	36,00 €	38,00 €	40,00 €	42,00 €
Animateur diplômé BAFA	45,00 €	47,00 €	49,00 €	51,00 €

Les membres de la commission enfance Jeunesse proposent la grille de rémunération suivante à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Salaire brut journalier + 10% congés payés

STATUT	1 ^{ère} année d'ancienneté	2 ^{ème} année d'ancienneté et +
Animateur Sans BAFA	39,00 €	41,00 €
Animateur stagiaire BAFA	45,00 €	47,00 €
Animateur diplômé BAFA	56,00 €	58,00 €

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour approuver cette nouvelle grille de rémunération, à compter du 1^{er} janvier 2019.

4.3 - Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon :

Rose-Marie BROTTES présente le projet de convention pour la gestion du temps périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et l'accueil périscolaire le matin de 7h30 à 9h les mercredis, ainsi que le temps méridien de 11h30 à 13h30 pour prendre le repas au Collège du Lignon. La CCHL facturera à la commune du Chambon/Lignon un montant de prestation de 36.284,00 € pour l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018). Pour la gestion du temps méridien, il est nécessaire de signer une convention avec le collège du Lignon pour la facturation des repas au coût de 3,50 €/élève pour l'année 2019.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

4.4 - Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Rose-Marie BROTTES présente le projet de convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion temps méridien de 12h00 à 13h30 (si besoin). La CCHL facturera à la commune du Mazet Saint-Voy la somme de 16,50 €/heure au nombre d'heures effectuées pour l'année 2019.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

4.5 - Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Rose-Marie BROTTEES présente le projet de convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion temps périscolaire de 16h30 à 18h30. Le Centre de Loisirs Intercommunal met à disposition une personne à l'école primaire du Mazet Saint-Voy tous les jours de l'année scolaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Durant ce temps, elle mettra en place des activités d'éveils culturelles, artistiques ou sportives. Suivant les demandes des familles pourra être proposé un accompagnement scolaire dans la mesure des possibilités d'accueil

La Mairie du Mazet Saint-Voy s'engage à verser à la Communauté de Commune du Haut-Lignon, la somme de 5.940 € pour cette période.

Si des modifications d'horaires venaient à survenir la facturation correspondra aux heures effectivement réalisées.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

4.6 - Délibération pour détermination de tarifs pour le centre de loisirs intercommunal :

Rose-Marie BROTTEES présente les tarifs proposés pour l'organisation d'un Camp Skis à Autrans pour les 10 à 13 ans du 18 au 22 février 2019 : tarif proposé : 280 € pour les enfants de la CCHL et 400 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour organiser ce camp skis et appliquer les tarifs proposés

4.7 - Délibération pour signature d'une convention entre la mairie de Tence, la crèche Lou Calinou et la CCHL pour la mise à disposition des locaux municipaux situés route du Fieu à Tence :

Rose-Marie BROTTEES présente le projet de convention avec la commune de Tence, la crèche Lou Calinou et la CCHL pour la mise à disposition des locaux municipaux situés route du fieu à Tence. Ces locaux sont utilisés par le Relais Petite Enfance de la CCHL.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

5. Personnel :

5.1) Délibération pour création de poste :

Afin de prendre en compte la demande de modification de temps de travail et la réussite à un concours pour deux agents, il est proposé à la création :

1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 14h/semaine

1 poste de technicien territorial à temps non complet de 7h/semaine.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour la création de ces postes..

5.2) Délibération pour adhésion au contrat de prévoyance collective mis en place par le CDG 43 :

Actuellement les salariés de la CCHL étaient couverts par un contrat individuel de prévoyance essentiellement souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale. Ce contrat prévoyance bénéficie d'une participation de la CCHL de 7 € par agent et par mois.

Cette année, le Centre de Gestion 43 a lancé un appel d'offre et propose un contrat collectif souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale. Ce contrat collectif permet de bénéficier de taux de cotisation plus avantageux pour les salariés. Il est demandé au conseil communautaire de valider notre adhésion à ce contrat collectif qui n'a aucune incidence financière pour la CCHL.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour l'adhésion de la CCHL à ce contrat.

6. Environnement, Cadre de Vie, Urbanisme :

6.1 - Délibération pour avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :

Julien MELIN explique, que par courrier en date du 27 septembre 2018, Monsieur le Préfet de la Haute-Loire et Monsieur le Président du Département de la Haute-Loire sollicitent les EPCI pour avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, dans un délai de 3 mois. Ce schéma se présente sous forme de diagnostic (démographie, services marchands de proximité, numérique et dématérialisation, besoins et services sociaux, santé et autonomie, sécurité, services publics et maison de service au public, éducation, transport/mobilité, justice/accès aux droits). Face à ce diagnostic, le schéma propose un plan d'actions selon 4 orientations :

- Dématérialisation : lutter contre la fracture numérique, accompagner l'évolution des services au public par le numérique,
- Mutualisation : structurer le réseau des maisons de service au public (MSAP), soutenir les initiatives de mutualisation aux échelons pertinents,
- Accueil : créer un réseau « accueil qualité 43 », expérimenter des modalités d'accueil innovantes pour rapprocher les usagers des services,
- Accompagner : faire du schéma un outil d'animation des territoires. Le schéma pourrait s'appuyer sur un comité de pilotage/suivi.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité (24 voix pour et une abstention) pour :

- prendre acte de ce schéma et des orientations proposées.
- demander qu'une attention particulière soit apportée pour les territoires les plus fragiles et les plus éloignés.
- demander que les spécificités de chaque territoire soient prises en compte notamment pour l'adaptation au numérique (risque de fracture numérique).
- proposer la mise en place d'une assistance pour soutenir les territoires, ce qui serait très efficace pour répondre aux besoins.

7. Informations des commissions et questions diverses :

7.1) Sapeurs-Pompiers :

Brigitte RENAUD demande que le conseil communautaire délibère contre la transposition en droit français de la Directive Européenne sur le Temps de Travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié avec son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine. Cette disposition mettrait en péril ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure l'un des piliers de la sécurité civile de notre République.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité contre la transposition en droit français de la Directive Européenne sur le Temps de Travail (DETT).

7.2) SICTOM :

Jean-Michel EYRAUD présente le projet de mise en place d'une tarification incitative. Les élus pourront se prononcer sur son application pour 2020 avant le 1^{er} octobre 2019.

7.3) Foire Forestière du Haut-Lignon :

Jean-Paul CHALAND informe les élus que la 11^{ème} foire forestière du Haut-Lignon aura lieu le dimanche 22 septembre 2019 sur la commune de Tence à la Pomme sur la route entre Tence et Saint-Agrève.